

## Informations Clés pour l'Investisseur - Part I : FR0011412675

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

INVEST PATRIMOINE – Code ISIN part I : FR0011412675

Cet OPCVM est géré par KARAKORAM

### Objectifs et politique d'Investissement

Le Fonds a pour objectif d'offrir une performance supérieure à celle d'un indice composite constitué de 30% de l'indice actions MSCI AC WORLD dividendes réinvestis (EUR), 40% de l'indice obligataire Euro MTS 5/7 ans et à 30% de l'indice monétaire EONIA capitalisé.

Le FCP INVEST PATRIMOINE est un fonds de fonds mixte géré selon une approche fondamentale. Le gérant construit son portefeuille en respectant un processus de gestion qui se décompose en trois étapes : l'allocation d'actif, l'approche sectorielle et ou thématique, la sélection des titres. L'allocation d'actifs se réalisera de manière discrétionnaire, en modulant, la taille de chacune des poches ou par l'utilisation d'instruments dérivés.

Les moteurs de performance du FCP sont les suivants :

- Les actions : le fonds est exposé en moyenne à 30%, avec un maximum de 60%, de l'actif net en actions internationales (toutes capitalisations, sans contrainte sectorielle ou géographique, pays émergents inclus dans la limite de 30% de l'actif net) via des OPC et/ou des titres vifs et/ou des instruments dérivés (options et contrats futures sur indices actions, options sur actions). Le gérant se réserve le droit de désinvestir totalement les actions ou de couvrir intégralement le portefeuille actions. Dans le cas où le gérant est positif sur l'évolution des marchés actions, le fonds pourra être exposé jusqu'à un maximum de 60% de l'actif.
- Le portefeuille pourra, à la discrétion de l'équipe de gestion, être exposé jusqu'à un maximum de 15% de son actif sur des actions de sociétés de petites capitalisations, c'est-à-dire capitalisant moins de 150 millions d'euros ;
- Les produits de taux : l'actif net du fonds peut être investi jusqu'à 100% en OPC obligataires, en instruments obligataires à taux fixe et/ou variable, publics et/ou privés et/ou sur des instruments dérivés (options et contrats futures sur indices obligations). Le FCP pourra être investi sur des obligations à caractère spéculatif, et l'exposition aux émetteurs non notés par les agences sera limitée à un maximum de 30%; la sensibilité de la partie obligataire pourra varier entre -7 et +7.
- Les produits monétaires : l'actif net du fonds peut être investi jusqu'à 100% en OPC monétaires, en produits monétaires (certificats de dépôts ou billets de trésorerie) à taux fixe et/ou variable, publics et/ou privés dont la durée de vie est inférieure à 6 mois et/ou des instruments dérivés (options et contrats futures sur indices monétaires)
- Les devises : le fonds peut utiliser en exposition et en couverture, les devises autres que la devise de valorisation du fonds. A ce titre, l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le FCP est soumis à un risque de change, dans la limite de 50% de son actif pour la somme des devises hors « euros ». Cette exposition pourra être obtenue par les instruments dérivés (options et/ou contrats futures sur le Dollar US, la livre Sterling, le Franc suisse, le Yen).
- Les matières premières : à titre accessoire l'actif net du fonds pourra être investi jusqu'à un maximum de 10% de l'actif sur les marchés de matières premières et produits agricoles par le biais de contrats sur indices de contrats à terme de matières premières.

Enfin, l'équipe de gestion pourra investir jusqu' à 100% de son actif dans des OPCVM et jusqu'à 30% en FIA relevant de la directive 2011-61 et respectant l'article R2014 -13 du COMOFI; investir sur des produits dérivés négociables sur des marchés réglementés sur indices actions, actions, indices obligations, indices monétaires, devises hors euros afin de couvrir ou exposer le portefeuille (l'engagement total sur les futures est limité à 100% de l'actif du FCP et l'exposition brute du FCP à la somme des primes détenues sur les options listées est limitée à 10% de son actif net).

La devise de libellé des parts est l'euro. Le FCP capitalise ses revenus. La durée de placement recommandée est supérieure à 5 ans.

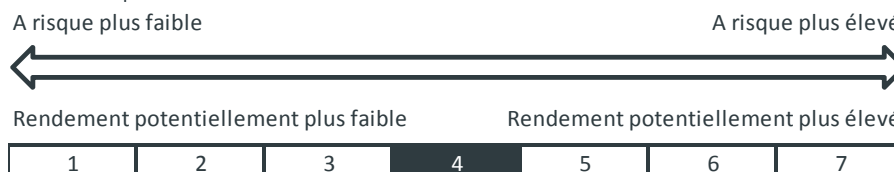
Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque veille de Valeur Liquidative (J-1) à 11 heures auprès de CACEIS Bank Banque et prestataire de services d'investissement agréé par le CECEI le 1er avril 2005. Siège Social : 1-3, place Valhubert – 75013 Paris et sont exécutées sur la prochaine valeur liquidative. Le règlement est effectué à J + 2.

La valeur liquidative est hebdomadaire le mercredi, et datée du jour précédent en cas de jours fériés Français ou de fermeture de la Bourse de Paris ; et calculée le Jeudi sur les cours de clôture du mercredi (J), à l'exception des jours fériés Français et des jours de fermeture de Bourse de Paris pour lesquels la valeur liquidative est calculée le jour ouvré suivant

Les souscriptions ou rachats s'effectuent en nombre de parts uniquement.

### Profil de risque et Rendement

Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée. Le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.



#### POURQUOI L'OPCVM EST CLASSE DANS LA CATEGORIE [4] :

Le FCP présente un profil plutôt dynamique dû à son exposition potentiellement importante aux marchés actions (60%), pouvant néanmoins être tempérée de manière discrétionnaire et dans des proportions plus ou moins importantes par l'investissement d'une partie du portefeuille en supports monétaires et obligataires ou dans des futures visant à réduire l'exposition aux marchés actions.

## RISQUES IMPORTANTS POUR L'OPCVM NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

- Risque de crédit : en cas de dégradation de la qualité des émetteurs privés, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, la valeur des titres peut baisser.
  - Risque de liquidité: le fonds peut investir sur les marchés de petites et moyennes capitalisations, sur lesquels le volume des titres cotés en bourse est réduit, les mouvements de marchés sont donc plus marqués à la baisse et plus rapides que sur les grandes capitalisations et peuvent faire baisser la valeur liquidative du FCP
- Rappelons que ces risques sont détaillés plus précisément dans le prospectus du fonds.

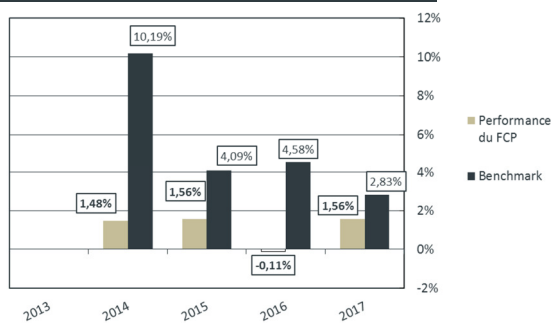
## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais d'entrée	2% Max non acquis à l'OPCVM
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué, L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie,	
<b>Frais prélevés par le fonds sur une année</b>	
Frais courants	4,20%
<b>Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances</b>	
Commission de performance	15% TTC de la surperformance du FCP au delà de l'indice composite (30% de l'indice actions MSCI AC World Net TR - dividendes réinvestis - en EUR, 40% de l'indice obligataire Euro MTS 5/7 ans et à 30% de l'indice monétaire EONIA capitalisé). La performance du FCP étant considérée nette de tous frais.

- Le calcul des frais courants se fonde sur les frais de l'exercice précédent clos le 25/04/2018. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre.
- Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.
- Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « Frais » du prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet de la société de gestion.  
Les frais de performance ont représenté 0.02% pour l'exercice arrêté au 25/04/2018.

## Performances Passées



- Le fonds a été créé le 20 mars 2013
- La devise dans laquelle les performances passées ont été calculées est l'Euro.
- Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps

## Informations Pratiques

**DEPOSITAIRE :** CACEIS Bank.

**LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATION SUR L'OPCVM** (DICI/prospectus/rapport annuel/document semestriel) : le porteur peut obtenir plus d'information sur l'OPCVM sur simple demande écrite du porteur auprès de : KARAKORAM – 112 bd Haussmann, 75008 Paris . Tel 01 82 83 47 30 . [www.karakoram.fr](http://www.karakoram.fr)

**LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE CALCULEE SUR LES COURS DE CLOTURE DE CHAQUE MERCREDI :** le lieu de publication de la valeur liquidative se situe dans les locaux de la société de gestion.

**FISCALITE :** selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du Commercialisateur de l'OPCVM.

La responsabilité de KARAKORAM ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Ce fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

KARAKORAM est agréée par la France sous le numéro GP-11000038 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

La part de ce fonds n'a pas été enregistrée en vertu de la loi US Securities Act of 1933. Elle ne peut pas être offerte ou vendue, directement ou indirectement, au bénéfice ou pour le compte d'une «U.S. person», selon les définitions des réglementations américaines "Regulation S" et "FATCA". Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site [www.karakoram.fr](http://www.karakoram.fr). Un exemplaire sur papier est mis à disposition gratuitement sur demande.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **21/05/2018**.